

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00335

Numéro SIREN : 521 277 319

Nom ou dénomination : Be Spoon

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2021 sous le numéro de dépôt 9144

Certifié conforme  
à l'original

AL

 **Orial**

## **COMPTES ANNUELS 2020**

Période du 01/07/2020 au 31/12/2020

**SAS BE SPOON**

COMPTES ANNUELS  
DU 01/07/2020 AU 31/12/2020

---

expertise comptable      social      conseil      commissariat aux comptes      audit

---

Siège Social : Le Thelemos 12 et 15 quai du commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09

Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 Web. <http://www.orial.fr>

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

SAS au capital de 3 762 911 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Lyon - Paris - Valréas - Villefranche-sur-Saône

Membre du réseau JPA international

 **Sommaire**

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Rapport de présentation des comptes annuels	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	
<i>Règles et méthodes comptables</i>	6
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notés sur le bilan</i>	10
<i>Autres informations</i>	16
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>17</b>
Bilan détaillé	18
Compte de résultat détaillé	22
<b>3. Documents fiscaux</b>	<b>26</b>

## ***Comptes annuels***

**Rapport de présentation des comptes annuels****RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la société SAS BE SPOON relatifs à l'exercice du 01/07/2020 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'ordre des Experts-Comptables.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euro
Total bilan	9 294 951,05
Chiffre d'affaires	1 654 487,89
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-112 294,20</b>

Fait à Lyon

Le 22/03/2021

Pour S.A.S. Orial

Signé électroniquement le 08/04/2021 par  
Christian Ruyssen

  
Expertise Comptable  
Audit, Conseil et Social

C. RUYSSSEN

Associé

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	5 125 526	4 924 911	200 615	599 923
Concessions, brevets et droits assimilés	196 490	147 733	48 757	67 616
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 017 948		3 017 948	2 978 559
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	293 547	234 557	58 990	71 218
Autres immobilisations corporelles	97 359	76 182	21 178	27 873
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 774		14 774	14 774
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 745 645</b>	<b>5 383 382</b>	<b>3 362 262</b>	<b>3 759 963</b>
Stocks				
Matières premières et autres approv.	90 676		90 676	65 290
En cours de production de biens				2 600
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	430 146		430 146	641 367
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 392 557	4 128	1 388 429	39 861
Fournisseurs débiteurs	3 632		3 632	4 621
Personnel	1 127		1 127	1 850
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 629 621		3 629 621	2 307 665
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	155 836		155 836	90 106
Autres créances	68		68	722 371
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	213 150		213 150	331 503
Charges constatées d'avance	20 004		20 004	27 005
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 936 817</b>	<b>4 128</b>	<b>5 932 689</b>	<b>4 234 239</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 682 461</b>	<b>5 387 510</b>	<b>9 294 951</b>	<b>7 994 202</b>

## Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 673	44 673
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 593 628	-1 311 991
Résultat de l'exercice	-112 294	-281 637
Subventions d'investissement		27 352
Provisions réglementées		300 271
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-661 250</b>	<b>-221 333</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	441	1 231
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	441	1 231
Emprunts et dettes financières diverses	7 812 486	7 785 039
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	995 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	886 092	162 014
<i>Personnel</i>	102 853	105 692
<i>Organismes sociaux</i>	128 628	114 588
<i>Etat; Impôts sur les bénéficiaires</i>		
<i>Etat; Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	8 094	4 930
<i>Etat; Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	19 369	10 054
Dettes fiscales et sociales	258 943	235 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 240	986
Produits constatés d'avance		31 000
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>9 956 201</b>	<b>8 215 534</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 294 951</b>	<b>7 994 202</b>


**Compte de résultat**

	du 01/07/20 au 31/12/20 6 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Production vendue	1 654 488	1 352 017	302 471	22,37
Production stockée	-213 821	299 969	-513 790	-171,28
Autres produits	42 640	723 004	-680 363	-94,10
<b>Total</b>	<b>1 483 307</b>	<b>2 374 990</b>	<b>-891 682</b>	<b>-37,54</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Variation de stock (m.p.)	-25 386	148 924	-174 310	-117,05
Autres achats & charges externes	966 699	1 369 754	-403 055	-29,43
<b>Total</b>	<b>941 313</b>	<b>1 518 678</b>	<b>-577 365</b>	<b>-38,02</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>541 995</b>	<b>856 312</b>	<b>-314 317</b>	<b>-36,71</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	17 580	15 946	1 634	10,25
Salaires et Traitements	783 995	1 373 513	-589 518	-42,92
Charges sociales	312 904	527 021	-214 117	-40,63
Amortissements et provisions	437 090	964 021	-526 931	-54,66
Autres charges	2 522	7 902	-5 380	-68,08
<b>Total</b>	<b>1 554 091</b>	<b>2 888 403</b>	<b>-1 334 312</b>	<b>-46,20</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 012 096</b>	<b>-2 032 091</b>	<b>1 019 995</b>	<b>-50,19</b>
Charges financières	27 446	95 028	-67 582	-71,12
Résultat financier	-27 446	-95 028	67 582	-71,12
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 039 542</b>	<b>-2 127 119</b>	<b>1 087 577</b>	<b>-51,13</b>
Produits exceptionnels	327 623	602 184	-274 561	-45,59
Charges exceptionnelles		471 959	-471 959	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>327 623</b>	<b>130 225</b>	<b>197 398</b>	<b>151,58</b>
Impôts sur les bénéfices	-599 625	-1 715 257	1 115 632	-65,04
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-112 294</b>	<b>-281 637</b>	<b>169 343</b>	<b>-60,13</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BE SPOON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 9 294 951 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 112 294 euro.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 5 à 7 ans
- \* Frais de R&D : 5 ans
- \* Installations techniques : 1 à 5 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 1,3 ans à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les projets immobilisés sont ceux qui respectent les critères d'activation mentionnés par la PCG :

- projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale

De plus, l'entreprise doit :

- démontrer la faisabilité technique du projet
- montrer son intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre
- être capable de vendre ou d'utiliser l'immobilisation
- démontrer la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables
- disposer des ressources nécessaires pour achever le projet
- être en mesure d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement

## Règles et méthodes comptables

Depuis le 01/08/2020, suite au rachat de la société Be Spoon par ST Microelectronics, plus aucune production immobilisée n'est constatée dans les comptes annuels.

L'ensemble des coûts de développement des projets sont désormais refacturés en cost+ à une entité du groupe ST Microelectronics.

Les conditions d'activation ne sont donc plus respectées et un traitement comptable en production immobilisée reviendrait à constater un double produit dans les comptes.

### Frais de recherche et développement

Sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours les frais de développement engagés dans le cadre de projets qui ne sont pas encore terminés.

En cas d'échec, les frais de recherche et développement de projet concernés sont immédiatement amortis en totalité.

### Stocks

Les stocks sont évalués au coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Amortissements dérogatoires

Les frais de recherche et développement immobilisés sont amortis comptablement à compter du début de l'utilisation du résultat de ces développements. Sur le plan fiscal, jusqu'aux exercices clos à compter du 31/12/2014, les amortissements étaient constatés dès l'inscription des dépenses à l'actif du bilan.

L'écart entre amortissement comptable et amortissement fiscal est constaté en amortissement dérogatoires.

### Subvention d'investissement

Elle concernent des projets de recherche et développement. Elles sont reprises en résultat sur la période d'amortissement des frais de recherche et développement auxquels elles sont rattachés.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

## Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Pour la société Be Spoon, les impacts liés au COVID-19 ont été jugé comme non significatifs sur les comptes annuels clos au 31/12/2020.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Faits caractéristiques

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

L'exercice clos au 31/12/2020 a une durée de 6 mois contrairement à l'exercice précédent qui a une durée de 12 mois.

### Autres éléments significatifs

STMicroelectronics SA a acquis la totalité des actions de la société Be Spoon SAS en date du 31 Juillet 2020.

A la suite de ce rachat, la société Be Spoon SAS a changé son modèle économique et a opté pour la tarification cost-plus.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 125 526			5 125 526
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 175 049	39 390		3 214 438
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 300 575</b>	<b>39 390</b>		<b>8 339 964</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	293 547			293 547
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 003			9 003
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 357			88 357
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>390 907</b>			<b>390 907</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	14 774			14 774
<b>Immobilisations financières</b>	<b>14 774</b>			<b>14 774</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 706 255</b>	<b>39 390</b>		<b>8 745 645</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	39 390			39 390
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>39 390</b>			<b>39 390</b>
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 525 603	399 308		4 924 911
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	128 874	18 859		147 733
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 654 477</b>	<b>418 167</b>		<b>5 072 644</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	222 330	12 227		234 557
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 093	1 153		3 246
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 393	5 542		72 935
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>291 816</b>	<b>18 923</b>		<b>310 738</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 946 293</b>	<b>437 090</b>		<b>5 383 382</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 217 618 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 774		14 774
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 392 557	1 392 557	
Autres	3 790 284	421 829	3 368 455
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 004	20 004	
<b>Total</b>	<b>5 217 618</b>	<b>1 834 390</b>	<b>3 383 229</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 374 607
Charges sociales - produits à recev	127
<b>Total</b>	<b>1 374 734</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Dépréciations clients	4 128
<b>TOTAL</b>	<b>4 128</b>

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euro décomposé en 1 000 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000 000	1,00

#### Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	300 271		300 271	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>300 271</b>		<b>300 271</b>	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières			300 271	
Exceptionnelles				

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 956 201 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	441	441		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	7 812 486	4 444 031	3 368 455	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	886 092	886 092		
Dettes fiscales et sociales	258 943	258 943		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	998 240	998 240		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>9 956 201</b>	<b>6 587 746</b>	<b>3 368 455</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	7 797 693			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	7 750 000			
(**) Dont envers Groupe et associés	998 000			

Les emprunts souscrits sur N correspondent à des emprunts souscrits auprès d'une société du groupe.

L'échéance de la dette à court terme reprise au 31/07/2020 par STMicroelectronics est tacitement reconductible.

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	51 228
Banque - Intérêts courus à payer	441
Intérêts courus	14 792
Dettes provis. pr congés à payer	102 853
Charges sociales s/congés à payer	42 393
Etat - autres charges à payer	7 574
<b>Total</b>	<b>219 280</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	20 004		
<b>Total</b>	<b>20 004</b>		

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Nous vous confirmons que les technologies développées par Be Spoon SAS seront acquises par une autre société du groupe STMicroelectronics NV pour un prix d'achat au moins égal à la valeur net comptable des coûts de développement comptabilisés au bilan desdites sociétés au 31/12/2020.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	52 765
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>52 765</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 765 euro  
L'engagement en matière de retraite est calculé en fonction de la convention collective des Bureaux d'études techniques.

Les hypothèses appliquées sont les suivantes :

- Condition de départ : à l'initiative du salarié
- Age de départ : 65 ans
- Rotation du personnel : 5 %
- Taux de charges sociales : 40%
- Taux de progression des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 0,60%
- Table de mortalité utilisée : TH/TF 00-02

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

## ***Détail des comptes***

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Frais d'établissement</b>				
203000 - Frais de recherche et dev CEA	3 462 000,00		3 462 000,00	3 462 000,00
203150 - Projet New Gen Anchor	508 217,00		508 217,00	508 217,00
203400 - Projet Lokeos	1 019 574,00		1 019 574,00	1 019 574,00
203600 - Projet Antenne Directive	31 998,00		31 998,00	31 998,00
203700 - Projet Antennes Omni	46 470,00		46 470,00	46 470,00
203800 - Projet Design Robot	57 267,00		57 267,00	57 267,00
280300 - Amortis. frais recherche & dével		3 462 000,00	-3 462 000,00	-3 228 206,11
280315 - Amortissement Projet New Anch		339 093,68	-339 093,68	-288 271,98
280340 - Amortissement projet Lokeos		1 019 574,00	-1 019 574,00	-918 154,78
280360 - Amortissem projet antenne direc		27 216,08	-27 216,08	-24 016,28
280370 - Amortissement projet Antennes		31 816,75	-31 816,75	-27 469,75
280380 - Amortissement projet Design Ro		45 210,67	-45 210,67	-39 483,97
<b>Frais de recherche et de développement</b>	<b>5 125 526,00</b>	<b>4 924 911,18</b>	<b>200 614,82</b>	<b>599 923,13</b>
205200 - Licences	1 470,20		1 470,20	1 470,20
205400 - Brevet IM2NP	180 055,80		180 055,80	180 055,80
205600 - Brevet RTOF	14 964,00		14 964,00	14 964,00
280520 - Amortissement licences		1 368,68	-1 368,68	-1 263,67
280540 - Amortissement brevet IM2NP		144 044,64	-144 044,64	-126 039,06
280560 - Amortissement brevet RTOF		2 319,42	-2 319,42	-1 571,22
<b>Concessions, brevets et droits assimilés</b>	<b>196 490,00</b>	<b>147 732,74</b>	<b>48 757,26</b>	<b>67 616,05</b>
<b>Fonds commercial</b>				
232000 - Immobilisat. incorporelles en co	3 017 948,17		3 017 948,17	2 978 558,66
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>3 017 948,17</b>		<b>3 017 948,17</b>	<b>2 978 558,66</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Terrains</b>				
<b>Constructions</b>				
215500 - Outillage industriel	293 547,38		293 547,38	293 547,38
281500 - Amort matériel et outillage		234 556,99	-234 556,99	-222 329,87
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>	<b>293 547,38</b>	<b>234 556,99</b>	<b>58 990,39</b>	<b>71 217,51</b>
218100 - Instal.gales, agencr, aménagt.di	9 002,64		9 002,64	9 002,64
218300 - Matériel de bureau	5 692,55		5 692,55	5 692,55
218310 - Matériel informatique	59 208,14		59 208,14	59 208,14
218400 - Mobilier	23 455,96		23 455,96	23 455,96
281810 - Amort instal. gales, agencr. div		3 246,48	-3 246,48	-2 093,37
281830 - Amort. matériel bureau		5 686,56	-5 686,56	-5 686,56
281831 - Amort matériel informatique		47 733,19	-47 733,19	-43 382,14
281840 - Amort mobilier		19 515,27	-19 515,27	-18 323,99
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>97 359,29</b>	<b>76 181,50</b>	<b>21 177,79</b>	<b>27 873,23</b>
<b>Immob. en cours / Avances &amp; acomptes</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Participations et créances rattachées</b>				
<b>Autres titres immobilisés</b>				
<b>Prêts</b>				
275000 - Dépôts et cautionnements	14 774,00		14 774,00	14 774,00
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>14 774,00</b>		<b>14 774,00</b>	<b>14 774,00</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 745 644,84</b>	<b>5 383 382,41</b>	<b>3 362 262,43</b>	<b>3 759 962,58</b>
<b>Stocks</b>				
322000 - Fournitures consommables	90 676,00		90 676,00	65 290,00
<b>Matières premières et autres approv.</b>	<b>90 676,00</b>		<b>90 676,00</b>	<b>65 290,00</b>

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
335000 - Travaux en cours				2 600,00
En cours de production de biens				2 600,00
En cours de production de services				
355000 - Stocks de produits finis	430 146,19		430 146,19	641 367,00
Produits intermédiaires et finis	430 146,19		430 146,19	641 367,00
Marchandises				
Créances				
411000 - Clients	13 822,00		13 822,00	10 660,00
416000 - Clients douteux ou litigieux	4 128,00		4 128,00	4 128,00
418100 - Clients - factures à établir	1 374 606,52		1 374 606,52	29 200,83
491000 - Dépréciations comptes clients		4 128,00	-4 128,00	-4 128,00
Clients et comptes rattachés	1 392 556,52	4 128,00	1 388 428,52	39 860,83
401000 - Fournisseurs	3 631,61		3 631,61	4 620,65
Fournisseurs débiteurs	3 631,61		3 631,61	4 620,65
425000 - Personnel - avances et acompte	1 000,00		1 000,00	1 000,00
438700 - Charges sociales - produits à re	127,49		127,49	849,96
Personnel	1 127,49		1 127,49	1 849,96
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	3 629 621,27		3 629 621,27	2 307 665,27
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 629 621,27		3 629 621,27	2 307 665,27
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc	141 532,08		141 532,08	6 798,50
445664 - Tva déd intracommunautaire	1 654,19		1 654,19	4 929,79
445665 - TVA ded sur presta intracom	4 783,20		4 783,20	
445667 - TVA ded sur presta hors UE	1 656,21		1 656,21	
445830 - Remboursement de TVA deman				68 545,86
445860 - TVA sur factures non parvenues	6 210,01		6 210,01	9 831,98
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	155 835,69		155 835,69	90 106,13
448700 - Etat - produits à recevoir				722 331,00
455100 - C/C Jean-Marie André				40,00
467100 - Notes de frais	67,84		67,84	
Autres créances	67,84		67,84	722 371,00
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
512100 - BP	213 041,05		213 041,05	331 084,77
512300 - BP compte 3219	108,90		108,90	418,58
Disponibilités	213 149,95		213 149,95	331 503,35
486000 - Charges constatées d'avance	20 004,06		20 004,06	27 004,73
Charges constatées d'avance	20 004,06		20 004,06	27 004,73
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 936 816,62</b>	<b>4 128,00</b>	<b>5 932 688,62</b>	<b>4 234 238,92</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 682 461,46</b>	<b>5 387 510,41</b>	<b>9 294 951,05</b>	<b>7 994 201,50</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
<b>PASSIF</b>		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Capital social ou individuel</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
106100 - Réserve légale	44 672,69	44 672,69
<b>Réserve légale</b>	<b>44 672,69</b>	<b>44 672,69</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
<b>Autres réserves</b>		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-1 593 628,21	-1 311 991,13
<b>Report à nouveau</b>	<b>-1 593 628,21</b>	<b>-1 311 991,13</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-112 294,20</b>	<b>-281 637,08</b>
131100 - Subv. Lokeos Département Savoie		46 093,00
131300 - Subv. Lokeos OSEO F1207029 U		204 803,00
131400 - Subv. Lokeos OSEO F1306005 U		22 625,00
139110 - Subv. Lokeos Dép. Savoie en CR		-41 483,70
139130 - Subv. Lokeos OSEO F1207029 U		-184 322,70
139140 - Subv. Lokeos OSEO F1306005 U		-20 362,50
<b>Subventions d'investissement</b>		<b>27 352,10</b>
145000 - Amortissements dérogatoires		300 270,91
<b>Provisions réglementées</b>		<b>300 270,91</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-661 249,72</b>	<b>-221 332,51</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<i>Emprunts</i>		
518100 - Banque - Intérêts courus à payer	440,51	1 230,68
<i>Découverts et concours bancaires</i>	440,51	1 230,68
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	<b>440,51</b>	<b>1 230,68</b>
168110 - Autres emprunts 750 k€ - DE 362		750 000,00
168120 - Autres emprunts 2 M d'€ - DE 340		2 000 000,00
168130 - Autres emprunts 3.6 M d'€ - DE 388		3 600 000,00
168140 - Autres emprunts 1.4 M d'€ - DE-530		1 400 000,00
168150 - Autres emprunts 7.798 M d'€ - STM	7 797 693,47	
168800 - Intérêts courus	14 792,22	35 039,45
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>7 812 485,69</b>	<b>7 785 039,45</b>
451100 - Compte courant ST Microelectronics	995 000,00	
<b>Emprunts et dettes financières diverses - Associés</b>	<b>995 000,00</b>	
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>		
401000 - Fournisseurs	834 864,64	84 775,81
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	51 227,50	77 238,63
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>886 092,14</b>	<b>162 014,44</b>
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	102 852,73	105 692,03
<i>Personnel</i>	102 852,73	105 692,03
431000 - Sécurité sociale	60 671,84	44 051,82
437100 - Caisse de retraite cadres	20 564,88	14 234,37
437500 - Prévoyance	4 997,89	13 684,27

 Bilan détaillé

	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
438200 - Charges sociales s/congés à payer	42 393,18	42 617,50
<i>Organismes sociaux</i>	128 627,79	114 587,96
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
445200 - TVA due intracommunautaire	1 654,19	4 929,79
445250 - TVA due sur presta intracom	4 783,20	
445270 - TVA due sur presta hors UE	1 656,21	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	8 093,60	4 929,79
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
442100 - Prélèvements à la source (IR)	11 753,54	8 858,16
447000 - Autres impôts taxes et verst. assim	41,00	41,00
448600 - Etat - autres charges à payer	7 574,17	1 154,50
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	19 368,71	10 053,66
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>258 942,83</b>	<b>235 263,44</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
411000 - Clients	3 239,60	986,00
<b>Autres dettes</b>	<b>3 239,60</b>	<b>986,00</b>
487000 - Produits constatés d'avance		31 000,00
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>31 000,00</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>9 956 200,77</b>	<b>8 215 534,01</b>
<b>Ecart de conversion - Passif</b>		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 294 951,05</b>	<b>7 994 201,50</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/07/20 au 31/12/20 6 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
<b>Ventes de marchandises</b>				
701100 - Ventes PF France 20%		12 395,00	-12 395,00	-100,00
701200 - Ventes PF Export	361,60	160 929,24	-160 206,04	-99,55
701410 - Ventes PF UE assuj 0%	140 170,04	551 234,95	-270 894,87	-49,14
706200 - Prestations services Export	1 374 606,52		2 749 213,04	
706300 - Ventes prest. service intracom	138 387,29	626 831,02	-350 056,44	-55,85
708520 - Port Export		150,00	-150,00	-100,00
708530 - port intracom	310,00		620,00	
708540 - Port UE non assuj 20%	25,00		50,00	
708541 - Port UE assuj 0%	627,44	477,00	777,88	163,08
<b>Production vendue</b>	<b>1 654 487,89</b>	<b>1 352 017,21</b>	<b>1 956 958,57</b>	<b>144,74</b>
713400 - Variation encours product. servi	-2 600,00	2 600,00	-7 800,00	-300,00
713500 - Variation stocks produits	-211 220,81	297 369,00	-719 810,62	-242,06
<b>Production stockée</b>	<b>-213 820,81</b>	<b>299 969,00</b>	<b>-727 610,62</b>	<b>-242,56</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>				
720000 - Production immobilisée	39 389,51	693 065,51	-614 286,49	-88,63
756000 - Gain change / Cré. & Det. Ciales	109,07	8 787,66	-8 569,52	-97,52
758000 - Produits divers gestion courante	1,62	2 080,37	-2 077,13	-99,84
781730 - Repris.s/prov.dépréc. stocks		16 257,98	-16 257,98	-100,00
791000 - Transfert de charges d'exploitati	1 270,54		2 541,08	
791400 - Transf. Chges - Avantages en n	1 869,66	2 139,72	1 599,60	74,76
791410 - Transf. Chges Rbst Cпам - ass		672,35	-672,35	-100,00
<b>Autres produits</b>	<b>42 640,40</b>	<b>723 003,59</b>	<b>-637 722,79</b>	<b>-88,20</b>
<b>Total</b>	<b>1 483 307,48</b>	<b>2 374 989,80</b>	<b>591 625,16</b>	<b>24,91</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
<b>Achats de marchandises</b>				
<b>Variation de stock (m/ses)</b>				
<b>Achats de m.p &amp; aut.approv.</b>				
603200 - Variat. stocks autres approvist.	-25 386,00	148 924,00	-199 696,00	-134,09
<b>Variation de stock (m.p.)</b>	<b>-25 386,00</b>	<b>148 924,00</b>	<b>-199 696,00</b>	<b>-134,09</b>
605000 - Achats matériel et travaux	706 904,42	590 834,06	822 974,78	139,29
605020 - Achats matériel - AIC	63 579,77	124 063,74	3 095,80	2,50
606110 - Fournitures électricité	2 063,94	3 238,05	889,83	27,48
606120 - Fournitures eau	101,90	40,45	163,35	403,83
606300 - Achats de petit équipement	1 839,67	11 246,33	-7 566,99	-67,28
606310 - Achats Produits Entretien	4,22		8,44	
606320 - Achats Petit Equipement Intraco	469,08	301,68	636,48	210,98
606400 - Achats fournitures administrative	1 657,53	2 973,04	342,02	11,50
613200 - Locations immobilières	28 367,12	55 970,62	763,62	1,36
613220 - Location places de parking	278,00	594,00	-38,00	-6,40
613500 - Locations mobilières	481,47	1 496,50	-573,56	-38,33
613510 - Locations de matériel technique	42,54		85,08	
613520 - Locations de matériel de transpo	712,09	1 261,57	162,61	12,89
613550 - Locations - achats presta intraco	1 147,50	2 133,28	161,72	7,58
614000 - Charges locatives & copropriété	6 411,00	13 641,00	-819,00	-6,00
615200 - Entretien immobilier	3 000,00	6 000,00		
615531 - Entretien matériel informatique		146,91	-146,91	-100,00
616000 - Primes d'assurance	711,35	2 267,40	-844,70	-37,25
616200 - Assurance homme clé	2 166,46	2 822,82	1 510,10	53,50

## Compte de résultat détaillé

	du 01/07/20 au 31/12/20 6 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
616350 - Assurance Emprunt BPI		174,99	-174,99	-100,00
622210 - Commissions s/ventes Uposition	25 267,01	54 271,01	-3 736,99	-6,89
622257 - Commissions achats hors UE	38 575,69	103 546,07	-26 394,69	-25,49
622600 - Honoraires comptables	12 570,00	20 165,00	4 975,00	24,67
622610 - Honoraires juridiques		7 864,61	-7 864,61	-100,00
622620 - Honoraires CAC	21 342,70	15 236,20	27 449,20	180,16
622630 - Honoraires social	5 633,12	8 043,61	3 222,63	40,06
622640 - Honoraires techniques	25 891,66	84 531,83	-32 748,51	-38,74
622645 - Honoraires techniques intracom	900,00	2 029,55	-229,55	-11,31
622700 - Frais d'actes et contentieux		52,62	-52,62	-100,00
622800 - Rémun. & Honoraires divers		23 175,00	-23 175,00	-100,00
623000 - Publicité		486,00	-486,00	-100,00
623050 - Publicité intracom		50 000,00	-50 000,00	-100,00
623300 - Foires et expositions		29 269,34	-29 269,34	-100,00
623600 - Catalogues et imprimés		32,15	-32,15	-100,00
623800 - Divers (pourboires, dons courant		50,00	-50,00	-100,00
624100 - Transports sur achats	946,38	5 949,02	-4 056,26	-68,18
624120 - Transports sur achats - AIC	35,00	73,17	-3,17	-4,33
624200 - Transports sur ventes	833,31	2 998,03	-1 331,41	-44,41
625100 - Voyages et déplacements	548,54	13 487,54	-12 390,46	-91,87
625110 - Voyages et déplacements JMA	1 679,34	19 184,06	-15 825,38	-82,49
625120 - Voyages et déplacements PFA	232,93	7 893,46	-7 427,60	-94,10
625122 - Voyages et déplacements JMM	361,48		722,96	
625130 - Voyages et déplacements FLA	474,40	433,17	515,63	119,04
625140 - Voyages et déplacements PBO	181,34	2 320,64	-1 957,96	-84,37
625151 - Voyages et déplacements SS		1 168,31	-1 168,31	-100,00
625161 - Voyage et déplacement CRD	805,99	2 255,84	-643,86	-28,54
625174 - Voyage et déplacements ORE		208,23	-208,23	-100,00
625186 - Voyages et déplacements GJE	213,88	273,60	154,16	56,35
625187 - Voyages et déplacements JMM		2 497,86	-2 497,86	-100,00
625188 - Voyages et déplacements SSG		601,33	-601,33	-100,00
625189 - Voyages et déplacements CCA		786,58	-786,58	-100,00
625192 - Voyages et déplacements ACH		188,51	-188,51	-100,00
625194 - Voyages et déplacements FJA	87,05	959,94	-785,84	-81,86
625195 - Voyages et déplacements JLA		3 018,58	-3 018,58	-100,00
625197 - Voyages et déplacements MGR	260,22	17 447,50	-16 927,06	-97,02
625199 - Voyages et déplacements NGO	242,93	3 745,77	-3 259,91	-87,03
625700 - Réceptions	630,54	143,91	1 117,17	776,30
626000 - Frais postaux	9,16	1 345,18	-1 326,86	-98,64
626100 - Frais de télécommunication	4 167,01	6 560,71	1 773,31	27,03
627800 - Prestations de services bancaire	2 028,38	6 720,55	-2 663,79	-39,64
627830 - Frais bancaires BP 2	312,69	1 152,81	-527,43	-45,75
628110 - Cotisations professionnelles		770,08	-770,08	-100,00
628400 - Frais de recrutement de personn	2 550,00	49 610,00	-44 510,00	-89,72
<b>Autres achats &amp; charges externes</b>	<b>966 698,81</b>	<b>1 369 753,81</b>	<b>563 643,81</b>	<b>41,15</b>
<b>Total</b>	<b>941 312,81</b>	<b>1 518 677,81</b>	<b>363 947,81</b>	<b>23,96</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>541 994,67</b>	<b>856 311,99</b>	<b>227 677,35</b>	<b>26,59</b>
<b>CHARGES</b>				
631200 - Taxe d'apprentissage	5 317,55	3 957,03	6 678,07	168,76

## Compte de résultat détaillé

	du 01/07/20 au 31/12/20 6 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
631300 - Formation continue (Trésor)	8 403,38	11 991,95	4 814,81	40,15
635110 - CET	3 859,50	-2,50	7 721,50	NS
<b>Impôts, taxes et vers. assim.</b>	<b>17 580,43</b>	<b>15 946,48</b>	<b>19 214,38</b>	<b>120,49</b>
641100 - Salaires appointements	786 688,29	1 328 977,60	244 398,98	18,39
641200 - Congés payés	-2 839,30	42 757,73	-48 436,33	-113,28
641400 - Indemnités et avantages divers	145,90	1 105,49	-813,69	-73,60
641450 - Indemnités IJSS		672,41	-672,41	-100,00
<b>Salaires et Traitements</b>	<b>783 994,89</b>	<b>1 373 513,23</b>	<b>194 476,55</b>	<b>14,16</b>
645100 - Cotisations à l'URSSAF	218 757,51	351 187,40	86 327,62	24,58
645300 - Cotisations aux caisses de retrai	66 920,81	114 654,83	19 186,79	16,73
645500 - Prévoyance	26 499,59	44 057,93	8 941,25	20,29
647000 - Autres charges sociales	-224,32	15 078,08	-15 526,72	-102,98
647500 - Médecine du travail et pharmaci	950,00	2 042,50	-142,50	-6,98
<b>Charges sociales</b>	<b>312 903,59</b>	<b>527 020,74</b>	<b>98 786,44</b>	<b>18,74</b>
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel	418 167,10	840 022,79	-3 688,59	-0,44
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	18 922,56	123 998,01	-86 152,89	-69,48
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>437 089,66</b>	<b>964 020,80</b>	<b>-89 841,48</b>	<b>-9,32</b>
651000 - Redevances pour brevets, licenc	2 145,51	6 255,55	-1 964,53	-31,40
656000 - Perte change / Cré. & Det. Ciale	328,76	1 635,65	-978,13	-59,80
658000 - Charges diverses gestion coura	47,80	10,38	85,22	821,00
<b>Autres charges</b>	<b>2 522,07</b>	<b>7 901,58</b>	<b>-2 857,44</b>	<b>-36,16</b>
<b>Total</b>	<b>1 554 090,64</b>	<b>2 888 402,83</b>	<b>219 778,45</b>	<b>7,61</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 012 095,97</b>	<b>-2 032 090,84</b>	<b>7 898,90</b>	<b>-0,39</b>
<b>Produits financiers</b>				
661110 - Intérêts emprunt Trumpf 750k€	1 950,41	17 623,73	-13 722,91	-77,87
661120 - Intérêts emprunt Trumpf 2ME D	3 013,89	35 606,66	-29 578,88	-83,07
661130 - Intérêts emprunt Trumpf 3,6ME	5 580,00	40 943,85	-29 783,85	-72,74
661140 - Intérêts emprunt Trumpf 1,4ME	2 109,72	792,36	3 427,08	432,52
661150 - Intérêts des emprunts BPI OSE		61,75	-61,75	-100,00
661151 - Intérêts emprunt ST Micro 7.798	14 792,22		29 584,44	
<b>Charges financières</b>	<b>27 446,24</b>	<b>95 028,35</b>	<b>-40 135,87</b>	<b>-42,24</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-27 446,24</b>	<b>-95 028,35</b>	<b>40 135,87</b>	<b>-42,24</b>
<b>Opérations en commun</b>				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 039 542,21</b>	<b>-2 127 119,19</b>	<b>48 034,77</b>	<b>-2,26</b>
777000 - Quote-part des subventions viré	27 352,10	71 021,68	-16 317,48	-22,98
787250 - Reprises amortissements dérog	300 270,91	531 162,60	69 379,22	13,06
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>327 623,01</b>	<b>602 184,28</b>	<b>53 061,74</b>	<b>8,81</b>
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé		471 625,08	-471 625,08	-100,00
687120 - Dot. amort. exce s/immob corpor		334,09	-334,09	-100,00
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>471 959,17</b>	<b>-471 959,17</b>	<b>-100,00</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>327 623,01</b>	<b>130 225,11</b>	<b>525 020,91</b>	<b>403,16</b>
<b>Participation des salariés</b>				
699500 - Crédit d'impôt recherche	-599 625,00	-1 715 257,00	516 007,00	-30,08
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-599 625,00</b>	<b>-1 715 257,00</b>	<b>516 007,00</b>	<b>-30,08</b>

**Compte de résultat détaillé**

	du 01/07/20 au 31/12/20 6 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-112 294,20	-281 637,08	57 048,68	-20,26

## ***Documents fiscaux***

Désignation de l'entreprise <b>SAS BE SPOON</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>6</b>					
Adresse de l'entreprise <b>17 allée Lac Saint André 73370 LE BOURGET DU LAC</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>					
Numéro SIRET* <b>5 2 1 2 7 7 3 1 9 0 0 0 3 9</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <b>31/12/2020</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		<b>AA</b>					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ*</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	<b>AB</b>	<b>AC</b>			
		Frais de développement *	<b>CX</b>	<b>CQ</b>	5 125 526	4 924 911	200 614
		Concessions, brevets et droits similaires	<b>AF</b>	<b>AG</b>	196 490	147 732	48 757
		Fonds commercial (1)	<b>AH</b>	<b>AI</b>			
		Autres immobilisations incorporelles	<b>AJ</b>	<b>AK</b>	3 017 948		3 017 948
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	<b>AL</b>	<b>AM</b>			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	<b>AN</b>	<b>AO</b>			
		Constructions	<b>AP</b>	<b>AQ</b>			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	<b>AR</b>	<b>AS</b>	293 547	234 556	58 990
		Autres immobilisations corporelles	<b>AT</b>	<b>AU</b>	97 359	76 181	21 177
		Immobilisations en cours	<b>AV</b>	<b>AW</b>			
		Avances et acomptes	<b>AX</b>	<b>AY</b>			
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	<b>CS</b>	<b>CT</b>			
		Autres participations	<b>CU</b>	<b>CV</b>			
		Créances rattachées à des participations	<b>BB</b>	<b>BC</b>			
		Autres titres immobilisés	<b>BD</b>	<b>BE</b>			
		Prêts	<b>BF</b>	<b>BG</b>			
		Autres immobilisations financières*	<b>BH</b>	<b>BI</b>	14 774		14 774
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	8 745 644	5 383 382	3 362 262
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	<b>BL</b>	<b>BM</b>	90 676	90 676	
		En cours de production de biens	<b>BN</b>	<b>BO</b>			
		En cours de production de services	<b>BP</b>	<b>BQ</b>			
		Produits intermédiaires et finis	<b>BR</b>	<b>BS</b>	430 146		430 146
		Marchandises	<b>BT</b>	<b>BU</b>			
	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>BV</b>	<b>BW</b>				
	<b>CRÉANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3)*	<b>BX</b>	<b>BY</b>	1 392 556	4 128	1 388 428
		Autres créances (3)	<b>BZ</b>	<b>CA</b>	3 790 283		3 790 283
		Capital souscrit et appelé, non versé	<b>CB</b>	<b>CC</b>			
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	<b>CD</b>	<b>CE</b>			
Disponibilités		<b>CF</b>	<b>CG</b>	213 149		213 149	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3)*	<b>CH</b>	<b>CI</b>	20 004		20 004	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	5 936 816	4 128	5 932 688	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	<b>CW</b>					
	Primes de remboursement des obligations (V)	<b>CM</b>					
	Ecart de conversion actif* (VI)	<b>CN</b>					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	14 682 461	5 387 510	9 294 951	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			
		<b>CP</b>		<b>CR</b>			
				3 368 454			

Formulaire obligatoire (article 53 A.  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BE SPOON		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 000 ...)	DA	1 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	44 672		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	( 1 593 628 )		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 112 294 )		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 661 249 )	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	440		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	8 807 485		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	886 092		
	Dettes fiscales et sociales	DY	258 942		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 239		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	9 956 200		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	9 294 951		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 587 746		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	440			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BE SPOON		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *				
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	140 531	FF	140 531	
		FG	25	FH	1 513 931	FI	1 513 956	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	25	FK	1 654 462	FL	1 654 487	
	Production stockée*					FM	( 213 820)	
	Production immobilisée*					FN	39 389	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 140	
	Autres produits (1) (11)					FQ	110	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 483 307
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					ES		
	Variation de stock (marchandises)*					ET		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					EU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 25 386)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	966 698	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	17 580	
	Salaires et traitements*					FY	783 994	
	Charges sociales (10)					FZ	312 903	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	437 089
							GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	2 522		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	2 495 403	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	( 1 012 095)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	27 446	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	27 446	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 27 446)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 1 039 542)	

Désignation de l'entreprise		SAS BE SPOON		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	27 352	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	300 270	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	327 623	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	327 623	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	( 599 625)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 810 930	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 923 224	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PÉRTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	( 112 294)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	14 792
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 140
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	2 145
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatifs	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
	Subventions d'investissement virées au résultat			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	27 352
	Amortissements dérogatoires					300 270
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A.  
du Code général des impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	5 125 526	D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	3 175 048	KE		KF 39 389
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	293 547	KT		KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	9 002	KW		KX
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	88 356	LC		LD
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
	Avances et acomptes				LK		LL		LM
	TOTAL III				LN	390 906	LO		LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	
Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	14 774	IU		IV	
TOTAL IV				LQ	14 774	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	8 706 255	0H		0J 39 389	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
								Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO	5 125 526	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	3 214 438	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MC		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	293 547	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers		IU		MM	9 002	MN	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS	88 356	MT	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NF	
TOTAL III				IY		NG	390 906	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		0W
	Autres participations				IO		0X		0Z
	Autres titres immobilisés				II		2B		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	14 774	2G
TOTAL IV				I3		NJ	14 774	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	8 745 644	0M	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cégid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BE SPOON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY	4 525 602		EL	399 308		EM			EN	4 924 911	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	128 873		PF	18 858		PG			PH	147 732	
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	222 329		QA	12 227		QB			QC	234 556	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	2 093		QE	1 153		QF			QG	3 246	
	corporelles	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	67 392		QM	5 542		QN			QO	72 935		
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT			
<b>TOTAL III</b>			QU	291 815		QV	18 922		QW			QX	310 738	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ON	4 946 292		OP	437 089		OQ			OR	5 383 382	
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables:	DOTATIONS:						REPRISES:						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2		N3	N4		N5		N6				
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8		P6	P7	P8		P9		300 270	Q1	300 270		
Terrains	Q2	Q3		Q4	Q5	Q6		Q7		Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3		R4		R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1		S2		S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7	S8		S9		T1	T2			
Inst. techniques-mat. et outillage	T3	T4		T5	T6	T7		T8		T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3	U4		U5		U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2		V3		V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8	V9		W1		W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7		W8		W9	X1			
<b>TOTAL III</b>	X2	X3		X4	X5	X6		X7		X8				
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL				NM					NO				
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ		NR	NS	NT		NU		300 270	NV	300 270		
<b>Total général non ventilé (NF+NQ+NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS+NT+NL)</b>	NY	300 270		<b>Total général non ventilé (NW+NY)</b>		NZ	300 270			
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS BE SPOON**Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3F	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	300 270	TM	TN	300 270	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ		TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	300 270	TS	TT	300 270	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	4 128	6U	6V	4 128	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	4 128	TY	TZ	UA	4 128	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	304 398	UB	UC	300 270	UD	4 128
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK	300 270		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BE SPOON

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	14 774	UV		UW	14 774			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA	4 128		4 128					
		Autres créances clients	UX	1 388 428		1 388 428					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	1 000		1 000					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	127		127					
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiés	VM	3 629 621		261 166		3 368 454		
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	155 835		155 835				
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
			Divers	VP							
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 699		3 699					
		Charges constatées d'avance	VS	20 004		20 004					
	<b>TOTAUX</b>			VT	5 217 618	YU	1 834 389	VV	3 383 228		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	440	440					
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	7 812 485		4 444 030		3 368 454			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	886 092		886 092					
		Personnel et comptes rattachés	8C	102 852		102 852					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	128 627		128 627					
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiés	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 093		8 093					
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 368		19 368					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J								
		Groupe et associés (2)	VI	995 000		995 000					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 239		3 239					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
<b>TOTAUX</b>			VY	9 956 200	VZ	6 587 746		3 368 454			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	7 797 693	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 750 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS BE SPOON		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2020			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WA				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
		WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			IT				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				<b>TOTAL I</b>	<b>WR</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS 112 294		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19%			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					IB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotes (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé :	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	<b>XH 711 919</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI			
		déficit (II moins I)			XJ 711 919		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				<b>XN</b>	<b>XO 711 919</b>		



Formulaire obligatoire (articles 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS BE SPOON</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			<b>K4</b>	8 588 696
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			<b>K6</b>	8 588 696
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			<b>YJ</b>	711 919
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			<b>YK</b>	9 300 615
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			<b>ZT</b>	145 246
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1, 2 <sup>o</sup> du CGI *			<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			<b>8X</b>	<b>8Y</b>
			<b>8Z</b>	<b>9A</b>
			<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			<b>9D</b>	<b>9E</b>
			<b>9F</b>	<b>9G</b>
			<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			<b>9K</b>	<b>9L</b>
			<b>9M</b>	<b>9N</b>
			<b>9P</b>	<b>9R</b>
			<b>9S</b>	<b>9T</b>
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :			<b>YN</b>	<b>YO</b>
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction.	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS BE SPOON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	( 1 311 991 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	( 281 637 )			ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE					
						Autres répartitions	ZF					
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	( 1 593 628 )			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZG	( 1 593 628 )			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					VT	770 484					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	3 6 665			XQ	37 419					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	130 180					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	28 614					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	966 698
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	3 859				
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS				YZ	13 720					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										VX	17 580	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	5					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	178 395					
DIVERS	- Montant brut des salaires *					OB	786 688					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%		
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 10%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 10%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS BE SPOON						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
		①	②	③	④	⑤	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		①	②	③			④
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS BE SPOON** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0. du CGI) ❶ *.

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
		À 19 %, 16,5 % ❶ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ❶ ❷		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS BE SPOON	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS BE SPOON Néant \*

Exercice ouvert le: 01/07/2020 et clos le: 31/12/2020 Durée en nombre de mois 6

**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	25
Dont apprentis	YF	2
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 654 487
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 654 487

<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 271
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 382

<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Achats	ON	776 620
Variation négative des stocks	OQ	188 434
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	159 069
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	755
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 522
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 127 401

<b>IV Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OQ 528 467

<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	528 467

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

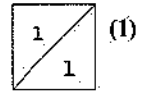
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 308 975
Effectifs au sens de la CVAE	EY	25
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 7 / 2 0 2 0
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 0

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  
\* Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1032.

Formulaire obligatoire  
article 38 de l'ann. III au CGI

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET: 5 2 1 2 7 7 3 1 9 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BE SPOON

ADRESSE (voie) 17 allée Lac Saint André

CODE POSTAL 73370 VILLE LE BOURGET DU LAC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 000 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination STMICROELECTORNICS SA
N° SIREN (si société établie en France) 341459386 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000 000
Adresse : N° 29 Voie boulevard Romain rolland
Code Postal 92120 Commune MONTROUGE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

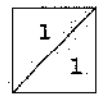
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 5 2 1 2 7 7 3 1 9 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BE SPOON

ADRESSE (voie) 17 allée Lac Saint André

CODE POSTAL 73370 VILLE LE BOURGET DU LAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD  
2021**

Exercice ouvert le	01/07/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS BE SPOON	
SIRET	5 2 1 2 7 7 3 1 9 0 0 0 3 9
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
17 allée Lac Saint André  73370 LE BOURGET DU LAC	SYNTHETIK WORLD 73100 AIX LES BAINS

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées	Ingénierie, études techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------	--	--------------------------

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	711 919
	Bénéfice imposable à 15%	0.	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*     Jeunes entreprises innovantes     Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A   
 Entreprises nouvelles art. 44 *septies*     Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*     Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*     Autres dispositifs     Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotés     Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*     Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)     Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case  dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

## G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées

- du prestataire (ECF)     Viseur conventionné     Visa : CGA

- du comptable : SAS ORIAL SAS  
12-15 Quai du commerce 69336 LYON    Tél : 04 78 43 45 55

- du conseil :    Tél :

- du CGA ou du viseur conventionné :    Tél :

- N° d'agrément :



**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS BE SPOON**

du **01/07/2020**

Adresse **17 allée Lác Saint André 73370 LE BOURGET DU LÁC**

au **31/12/2020**

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	Monsieur FABRE PASCAL Directeur Technique	50, Rue PASTEUR 73000 CHAMBERY
2	Monsieur ANDRE JEAN MARIE PRESIDENT	27, boulevard DE PARIS 73100 AIX LES BAINS
3	Monsieur BOLLARD PHILIPPE Responsable du Département "software"	164, Impasse de la fontanette 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
4	Monsieur LAINE FRANCK Responsable du Département "hardware"	6, Rue Les Trembles 74330 La Balme de Sillingy
5	Monsieur GRAO MANUEL BUSINESS MANAGER ET EXPEDITER	99, avenue Parallel 99999 BARCELONE
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	70 738			70 738	233			70 971
2	67 937	1 870		69 807	1 679			71 486
3	40 154			40 154	181			40 335
4	39 032			39 032	474			39 506
5	45 109			45 109	260			45 369
6								
7								
8								
9								
10								
**	262 970	1 870		264 840	2 827			267 667

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69€ par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	630
Total	630

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :**

Total des dépenses	Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2020. (total col. 9 + total col. 10) 10	268 297	- de l'exercice 2020. 10
- de l'exercice précédent 10	574 077	- de l'exercice précédent 10

Nom et qualité du signataire : **Bauchon Thierry**, **Président**  
 À **LE BOURGET DU LÁC**, le **29/12/2020**  
 Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

# RÉDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS BE SPOON  
521277319 IS1

Au titre de l'année N

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	<b>X</b>

## I – RÉDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

### Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail.	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

## II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	1 321 956

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

### PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

## III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

## IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

# CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

**N° 2069-A-SD**

Dépenses engagées  
au titre de 2020

**Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.**

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement 17 allée Lac Saint André 73370 LE BOURGET DU LAC			Ancienne adresse en cas de changement SYNTHETIK WORLD 73100 AIX LES BAINS	
Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01/07/2020	et clos le	31/12/2020	
Activités	A4	Code NACE	SIREN	

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*		<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère		CX
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)		DX

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020	AZ	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	<i>Préciser la date de début d'activité (cf notice)</i>		
• PME au sens communautaire*	KZ	<input type="checkbox"/>	<i>Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)</i>		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	1 654 487			
• Nombre de salariés	CZ	25	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	14
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*
				GZ	<input type="checkbox"/>

\*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche <i>(sauf dépenses lignes 4 et 5)</i>	3	981 982
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs <i>(à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)</i>	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : <i>(ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5</i>	6	422 252

<sup>1</sup> Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	1 404 234
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise :</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	1 404 235
<b>DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE</b> (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	<b>ANNÉE CIVILE 2020</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>avec un lien de dépendance :</b>	15a	
	en France :	
à l'étranger <sup>4</sup> :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>sans lien de dépendance. (indiquer le double du montant)</b>	16a	3 002 284
	en France :	
à l'étranger <sup>4</sup> :	16b	
<b>Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</b>	17	3 002 284
<b>ORGANISMES PRIVÉS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	18a	
	en France :	
à l'étranger <sup>4</sup> :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	19a	
	en France :	
à l'étranger <sup>4</sup> :	19b	
<b>Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)</b>	20	
<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE.</b>		
<b>Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)</b>	22	3 002 284

<sup>2</sup> Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

<sup>3</sup> La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

<sup>4</sup> Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance :</b> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21.</i>	23	
<b>Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance</b> <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	3 002 284
<b>Plafonnement général des dépenses de sous-traitance</b> <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) ; reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) ; reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) ; reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25.</i>	25	12 000 000
<b>Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements.</b> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26.</i>	26	3 002 284

<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		<b>ANNÉE CIVILE 2020</b>
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	4 406 519
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	29	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	30	
<b>Montant net total des dépenses de recherche</b> <i>(ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	4 406 519
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

<b>II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT</b>		<b>ANNÉE CIVILE 2020</b>
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	36	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	37	
<b>Montant net total des dépenses de collection</b> (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	
<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION</b> <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	4 406 519
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

<sup>5</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

<sup>6</sup> Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

<sup>7</sup> Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

### III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	4 406 519
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] <sup>a</sup>	41	1 321 956
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	1 321 956
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50 %] <sup>a</sup>	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a. Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)</b>	<b>51a</b>	<b>1 321 956</b>
<b>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)</b>	<b>51b</b>	

#### B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50 %] <sup>a</sup>	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] <sup>a</sup>	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

<sup>a</sup> Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)</b>	<b>69a</b>	
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)</b>	<b>69b</b>	

#### IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75) <sup>9</sup>	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>10</sup>	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>11</sup>	80	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>12</sup>	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b - ligne 82c - ligne 82d) x 20 % + ligne 82b x 40% + ligne 82c x 40% + ligne 82d x 35%] <sup>13</sup>	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)</b>	<b>86a</b>	<b>1 321 956</b>
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)</b>	<b>86b</b>	

<sup>10</sup> Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RJCI-10-10-30-20 § 10).

<sup>11</sup> Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

<sup>12</sup> Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

<sup>13</sup> Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer. Ce taux est porté respectivement à 35% pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

**V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
<b>TOTAL</b>		87a	87b	87c

**VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
<b>TOTAL</b>		88a	88b	88c

**VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE<sup>13</sup>**

**VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

**VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :**

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

**VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit**

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EPI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

<sup>13</sup> S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE - ETAT ANNEXE**

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé			
Adresse du principal établissement 17 allée Lac Saint André 73370 LE BOURGET DU LAC		Ancienne adresse en cas de changement SYNTHETIK WORLD 73100 AIX LES BAINS	
Exercice ouvert le:	01/07/2020	et clos le:	31/12/2020
Activités	A4	Code NACE	SIREN

**I – Obligations déclaratives pour les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en 2020 et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 10 millions d'euros et n'excédant pas 100 millions d'euros doivent renseigner le tableau suivant :**

Part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base	Nombre d'équivalents temps plein correspondant	Rémunération moyenne de ces titulaires d'un doctorat

**II – Les entreprises dont le montant des dépenses de recherche exposées en au titre de l'année déclarée et éligibles au crédit d'impôt, au sens de l'article 244 quater B du code général des impôts, est supérieur à 100 millions d'euros doivent renseigner les tableaux suivants**

**A. Présentation générale du(des) projet(s) de R&D en cours en N et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1**  
*Décrire succinctement le(les) opération(s) de R&D en cours à la date de dépôt de l'état, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de N-1, et le calendrier des différentes étapes de l'(des) opération(s)*

**B. Travaux de R&D en cours en 2021, et pour lesquels les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2020, et ressources associées**  
 1. Décrire la nature des opérations de recherche en cours en 2021, à la date de dépôt de l'état et pour lesquelles les entreprises ont bénéficié du CIR au titre de 2020

2. Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance)

Opération	Personnel affecté à chaque opération		Titulaires d'un doctorat financés par les dépenses de recherche ou recrutés sur leur base		
	Nombre	Qualification	Part des titulaires d'un doctorat	Nombre d'équivalents temps plein correspondants	Rémunération moyenne
1					
2					
3					
4					
5					
Personnel affecté à chaque opération. Affectation à temps plein ou à temps partiel aux travaux de recherche	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Nature	Opérations de recherche confiées à des organismes mentionnés aux d et d bis du II de l'article 244 quater B du CGI Montant prévu au contrat (le cas échéant)	Préciser les ressources matérielles et humaines associées (y compris les dépenses de sous-traitance) :		
			Immobilisations affectées à chaque opération		
			Nature	Affectation totale ou partielle aux opérations de recherche	
1					
2					
3					
4					
5					

**C. Localisation des travaux de R&D au sein de l'entreprise**

Lieu d'exécution de chaque opération (mentionner les coordonnées précises, si différentes du siège)

1  
2  
3  
4  
5**D. Localisation des travaux de R&D confiés à des tiers**

Noms et adresses des organismes auxquels la réalisation des opérations de recherche est confiée

Indiquer s'il existe ou non un lien de dépendance

1  
2  
3  
4  
5



## ***Annexes fiscales***









# Be Spoon

Exercice de six mois clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



## Be Spoon

Exercice de six mois clos le 31 décembre 2020

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Be Spoon,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Be Spoon relatifs à l'exercice de six mois clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre » de l'annexe des comptes relative à la durée de l'exercice.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 26 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Christophe Humbert-Labeaumaz

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	5 125 526	4 924 911	200 615	599 923
Concessions, brevets et droits assimilés	196 490	147 733	48 757	67 616
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	3 017 948		3 017 948	2 978 559
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Terrains</b>				
<b>Constructions</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	293 547	234 557	58 990	71 218
Autres immobilisations corporelles	97 359	76 182	21 178	27 873
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>Participations et créances rattachées</b>				
<b>Autres titres immobilisés</b>				
<b>Prêts</b>				
Autres immobilisations financières	14 774		14 774	14 774
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 745 645</b>	<b>5 383 382</b>	<b>3 362 262</b>	<b>3 759 963</b>
<b>Stocks</b>				
<b>Matières premières et autres approv.</b>				
Matières premières et autres approv.	90 676		90 676	65 290
En cours de production de biens				2 600
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	430 146		430 146	641 367
<b>Marchandises</b>				
<b>Créances</b>				
<b>Clients et comptes rattachés</b>				
Clients et comptes rattachés	1 392 557	4 128	1 388 429	39 861
Fournisseurs débiteurs	3 632		3 632	4 621
Personnel	1 127		1 127	1 850
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 629 621		3 629 621	2 307 665
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	155 836		155 836	90 106
Autres créances	68		68	722 371
<b>Divers</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	213 150		213 150	331 503
Charges constatées d'avance	20 004		20 004	27 005
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 936 817</b>	<b>4 128</b>	<b>5 932 689</b>	<b>4 234 239</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Prime de remboursement des obligations</b>				
<b>Ecarts de conversion - Actif</b>				
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 682 461</b>	<b>5 387 510</b>	<b>9 294 951</b>	<b>7 994 202</b>

 Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 30/06/20
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 673	44 673
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 593 628	-1 311 991
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-112 294</b>	<b>-281 637</b>
Subventions d'investissement		27 352
Provisions réglementées		300 271
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-661 250</b>	<b>-221 333</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	441	1 231
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	441	1 231
Emprunts et dettes financières diverses	7 812 486	7 785 039
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	995 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	886 092	162 014
<i>Personnel</i>	102 853	105 692
<i>Organismes sociaux</i>	128 628	114 588
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	8 094	4 930
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	19 369	10 054
Dettes fiscales et sociales	258 943	235 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 240	986
Produits constatés d'avance		31 000
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>9 956 201</b>	<b>8 215 534</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 294 951</b>	<b>7 994 202</b>


**Compte de résultat**

	du 01/07/20 au 31/12/20 6 mois	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Production vendue	1 654 488	1 352 017	302 471	22,37
Production stockée	-213 821	299 969	-513 790	-171,28
Autres produits	42 640	723 004	-680 363	-94,10
<b>Total</b>	<b>1 483 307</b>	<b>2 374 990</b>	<b>-891 682</b>	<b>-37,54</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Variation de stock (m.p.)	-25 386	148 924	-174 310	-117,05
Autres achats & charges externes	966 699	1 369 754	-403 055	-29,43
<b>Total</b>	<b>941 313</b>	<b>1 518 678</b>	<b>-577 365</b>	<b>-38,02</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>541 995</b>	<b>856 312</b>	<b>-314 317</b>	<b>-36,71</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	17 580	15 946	1 634	10,25
Salaires et Traitements	783 995	1 373 513	-589 518	-42,92
Charges sociales	312 904	527 021	-214 117	-40,63
Amortissements et provisions	437 090	964 021	-526 931	-54,66
Autres charges	2 522	7 902	-5 380	-68,08
<b>Total</b>	<b>1 554 091</b>	<b>2 888 403</b>	<b>-1 334 312</b>	<b>-46,20</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 012 096</b>	<b>-2 032 091</b>	<b>1 019 995</b>	<b>-50,19</b>
Charges financières	27 446	95 028	-67 582	-71,12
<b>Résultat financier</b>	<b>-27 446</b>	<b>-95 028</b>	<b>67 582</b>	<b>-71,12</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 039 542</b>	<b>-2 127 119</b>	<b>1 087 577</b>	<b>-51,13</b>
Produits exceptionnels	327 623	602 184	-274 561	-45,59
Charges exceptionnelles		471 959	-471 959	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>327 623</b>	<b>130 225</b>	<b>197 398</b>	<b>151,58</b>
Impôts sur les bénéfices	-599 625	-1 715 257	1 115 632	-65,04
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-112 294</b>	<b>-281 637</b>	<b>169 343</b>	<b>-60,13</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BE SPOON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 9 294 951 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 112 294 euro.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 5 à 7 ans
- \* Frais de R&D : 5 ans
- \* Installations techniques : 1 à 5 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 1,3 ans à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les projets immobilisés sont ceux qui respectent les critères d'activation mentionnés par la PCG :

- projets nettement individualisés
- ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale

De plus, l'entreprise doit :

- démontrer la faisabilité technique du projet
- montrer son intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre
- être capable de vendre ou d'utiliser l'immobilisation
- démontrer la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables
- disposer des ressources nécessaires pour achever le projet
- être en mesure d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement

## Règles et méthodes comptables

Depuis le 01/08/2020, suite au rachat de la société Be Spoon par ST Microelectronics, plus aucune production immobilisée n'est constatée dans les comptes annuels.

L'ensemble des coûts de développement des projets sont désormais refacturés en cost+ à une entité du groupe ST Microelectronics.

Les conditions d'activation ne sont donc plus respectées et un traitement comptable en production immobilisée reviendrait à constater un double produit dans les comptes.

### Frais de recherche et développement

Sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours les frais de développement engagés dans le cadre de projets qui ne sont pas encore terminés.

En cas d'échec, les frais de recherche et développement de projet concernés sont immédiatement amortis en totalité.

### Stocks

Les stocks sont évalués au coût de production

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Amortissements dérogatoires

Les frais de recherche et développement immobilisés sont amortis comptablement à compter du début de l'utilisation du résultat de ces développements. Sur le plan fiscal, jusqu'aux exercices clos à compter du 31/12/2014, les amortissements étaient constatés dès l'inscription des dépenses à l'actif du bilan .

L'écart entre amortissement comptable et amortissement fiscal est constaté en amortissement dérogatoires.

### Subvention d'investissement

Elle concernent des projets de recherche et développement. Elles sont reprises en résultat sur la période d'amortissement des frais de recherche et développement auxquels elles sont rattachés.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au cout d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portés au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

## Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Pour la société Be Spoon, les impacts liés au COVID-19 ont été jugé comme non significatifs sur les comptes annuels clos au 31/12/2020.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

 **Faits caractéristiques****Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre**

L'exercice clos au 31/12/2020 a une durée de 6 mois contrairement à l'exercice précédent qui a une durée de 12 mois.

**Autres éléments significatifs**

STMicroelectronics SA a acquis la totalité des actions de la société Be Spoon SAS en date du 31 Juillet 2020.

A la suite de ce rachat, la société Be Spoon SAS a changé son modèle économique et a opté pour la tarification cost-plus.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 125 526			5 125 526
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 175 049	39 390		3 214 438
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 300 575</b>	<b>39 390</b>		<b>8 339 964</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	293 547			293 547
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 003			9 003
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 357			88 357
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>390 907</b>			<b>390 907</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	14 774			14 774
<b>Immobilisations financières</b>	<b>14 774</b>			<b>14 774</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 706 255</b>	<b>39 390</b>		<b>8 745 645</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	39 390			39 390
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>39 390</b>			<b>39 390</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 525 603	399 308		4 924 911
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	128 874	18 859		147 733
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 654 477</b>	<b>418 167</b>		<b>5 072 644</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	222 330	12 227		234 557
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 093	1 153		3 246
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 393	5 542		72 935
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>291 816</b>	<b>18 923</b>		<b>310 738</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 946 293</b>	<b>437 090</b>		<b>5 383 382</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 217 618 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 774		14 774
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 392 557	1 392 557	
Autres	3 790 284	421 829	3 368 455
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 004	20 004	
<b>Total</b>	<b>5 217 618</b>	<b>1 834 390</b>	<b>3 383 229</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 374 607
Charges sociales - produits à recev	127
<b>Total</b>	<b>1 374 734</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Tableau des dépréciations par catégorie :

	<b>Montant</b>
Dépréciations clients	4 128
<b>TOTAL</b>	<b>4 128</b>

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000 000,00 euro décomposé en 1 000 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000 000	1,00

#### Provisions réglementées

	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprises de l'exercice</b>	<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	300 271		300 271	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>300 271</b>		<b>300 271</b>	
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			300 271	

## Notes sur le bilan

## Dettes

## État des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 956 201 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	441	441		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	7 812 486	4 444 031	3 368 455	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	886 092	886 092		
Dettes fiscales et sociales	258 943	258 943		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	998 240	998 240		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>9 956 201</b>	<b>6 587 746</b>	<b>3 368 455</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	7 797 693			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	7 750 000			
(**) Dont envers Groupe et associés	995 000			

Les emprunts souscrits sur N correspondent à des emprunts souscrits auprès d'une société du groupe.

L'échéance de la dette à court terme reprise au 31/07/2020 par STMicroelectronics est tacitement reconductible.

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	51 228
Banque - Intérêts courus à payer	441
Intérêts courus	14 792
Dettes provis. pr congés à payer	102 853
Charges sociales s/congés à payer	42 393
Etat - autres charges à payer	7 574
<b>Total</b>	<b>219 280</b>

 **Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constatées d'avance	20 004		
<b>Total</b>	<b>20 004</b>		

## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Nous vous confirmons que les technologies développées par Be Spoon SAS seront acquises par une autre société du groupe STMicroelectronics NV pour un prix d'achat au moins égal à la valeur net comptable des coûts de développement comptabilisés au bilan desdites sociétés au 31/12/2020.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	<b>Montant en euro</b>
<b>Effets escomptés non échus</b>	
<b>Avals et cautions</b>	
<b>Engagements en matière de pensions</b>	<b>52 765</b>
<b>Engagements de crédit-bail mobilier</b>	
<b>Engagements de crédit-bail immobilier</b>	
<b>Autres engagements donnés</b>	
<b>Total</b>	<b>52 765</b>
<b>Dont concernant :</b>	
<b>Les dirigeants</b>	
<b>Les filiales</b>	
<b>Les participations</b>	
<b>Les autres entreprises liées</b>	
<b>Engagements assortis de suretés réelles</b>	

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 765 euro  
L'engagement en matière de retraite est calculé en fonction de la convention collective des Bureaux d'études techniques.

Les hypothèses appliquées sont les suivantes :

- Condition de départ : à l'initiative du salarié
- Age de départ : 65 ans
- Rotation du personnel : 5 %
- Taux de charges sociales : 40%
- Taux de progression des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 0,60%
- Table de mortalité utilisée : TH/TF 00-02

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

## **BE SPOON**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros  
Siège social : 17 rue du Lac Saint André, Bâtiment Koala – Savoie Technolac  
73370 Le Bourget du Lac  
**521 277 319 RCS CHAMBERY**

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 28 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-huit juin à 15h15,

**La société STMicroelectronics SA**, société anonyme au capital social de 1.010.964.754,03 euros, dont le siège social est situé 29, boulevard Romain Rolland, 92120 Montrouge, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 341 459 386, représentée par **Madame Frédérique Le Grevès**,

Détenant la totalité des 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, composant le capital social de la société BE SPOON, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est sis 17 rue du Lac Saint André Bâtiment Koala – Savoie Technolac 73370 Le Bourget du Lac, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 521 277 319 (« Société »),

Associé unique de la Société, s'est réuni sur convocation faite par le Président dans le délai prescrit par les statuts.

Le Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, représenté par **Monsieur Christophe Humbert-Labeaumaz**, est présent.

**Monsieur Thierry Bauchon** préside la présente réunion.

**Monsieur Adel Ibrahim** assiste à la réunion en qualité de Directeur financier.

**Madame Angélique Skliarenko** assiste à la réunion en qualité de Secrétaire.

**Délégués du CSE dûment convoqués :**

Monsieur George Farrando est présent,  
Madame Nathalie Tournon est présente,  
Monsieur Jean-Pierre Kildejian est présent,  
Xavier Dischert est présent.

**Le Président** rappelle que la présente Assemblée Générale est tenue exclusivement par voie de visioconférence en raison de la crise sanitaire (COVID) et que la feuille de présence circule pour signature, par voie électronique (DocuSign).

**Le Président** rappelle que sont mis à disposition de l'Associé unique :

- 1° La copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé ;
- 2° La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- 3° La feuille de présence ;
- 4° La liste des associés ;
- 5° Le rapport de gestion ;
- 6° Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2020 ;
- 7° Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

**Le Président** fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements à adresser à l'Associé unique ou qui doivent être tenus à sa disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée l'ont été.

L'Associé unique lui donne acte de cette déclaration.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée:

*A titre ordinaire :*

1. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
2. Rapport de gestion et rapport du Commissaire aux Comptes
3. Quitus au Président
4. Affectation du résultat
5. Application de l'article L 227-10 du code de commerce
6. Renouvellement du mandat de Président

*A titre extraordinaire :*

7. Transfert du siège social et modification corrélative des statuts
  
8. Pouvoirs aux porteurs

Enfin, **le Président** déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant alors la parole, **le Président** met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE DECISION**

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître une perte de 112 294,20 (Cent douze mille deux cent quatre-vingt- quatorze euros et vingt cents).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.**

## **DEUXIÈME DECISION**

L'Associée unique, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 112 294,20 (Cent douze mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt cents), en totalité au compte « Report à nouveau », portant ainsi le solde débiteur de celui-ci de 1 593 628,21 (Un million cinq cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt-huit euros et vingt et un cents) à un solde débiteur de 1 705 922,41 euros (Un million sept-cent cinq mille neuf cent vingt-deux euros et quarante-et un cents).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.**

## **TROISIÈME DECISION**

L'Associé unique constate qu'aucune convention, telle que visée aux Articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2020.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.**

## **QUATRIÈME DECISION**

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de:

**Monsieur Thierry Bauchon,**

Né le 19 septembre 1957 à La Mure (Isère),

de nationalité française,

Demeurant au 20 Montée du Pieu – 38450 VIF

en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique rappelle que Monsieur Thierry Bauchon en qualité de Président de la Société exercera ses fonctions conformément à l'Article 12 des statuts de la Société.

L'Associé Unique rappelle que Monsieur Thierry Bauchon est lié au Groupe STMicroelectronics par un contrat de travail, et décide de maintenir son contrat de travail, sans n'y apporter aucune modification en raison du renouvellement du mandat social qui lui est confié.

L'Associé Unique constate que le lien de subordination résultant de ce contrat de travail est compatible avec l'exercice du mandat social confié à Monsieur Thierry Bauchon.

L'Associé Unique décide que Monsieur Thierry Bauchon ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat de Président. Il aura toutefois droit au remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation des justificatifs.

A l'égard des tiers, le Président aura tous pouvoirs dans les limites de l'objet social et dans celles stipulées par décision de l'Associé Unique, à condition toutefois de s'assurer de la conformité avec la procédure émise par le groupe STMicroelectronics dite « P.1.6 ».

Monsieur Thierry Bauchon a fait savoir à l'Associé Unique qu'il déclarait accepter le renouvellement de ce mandat de Président de la Société, selon les modalités ci-dessus exposées et a précisé qu'il répondait aux conditions légales pour exercer ledit mandat ; il a déclaré en outre ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.**

### **CINQUIEME DECISION**

L'Associée unique décide de transférer, à compter de ce jour et de façon permanente le siège social de la société à l'adresse suivante : 19 Boulevard de la Mer Caspienne – Technolac – 73372 Le Bourget du Lac.

En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

#### **« Article 4**

##### **Siège social**

Le siège social est sis 19 Boulevard de la Mer Caspienne – Technolac – 73372 Le Bourget du Lac.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision de l'associé unique ou par décision collective des associés. »

**Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.**

## SIXIEME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.**

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à discuter l'Assemblée est levée à 15h21

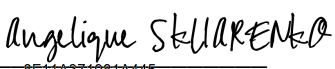
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique et le Secrétaire.

DocuSigned by:  
  
185AC2D50BC347A...

STMicroelectronics SA

Associé unique

Représentée par Madame Frédérique Le Grevès

DocuSigned by:  
  
8F11A371981A445...

Madame Angélique Skliarenko

Secrétaire de séance